Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 089-218900694-20261001-D2026_0057-DE

Mairie de CHAILLEY (YONNE)	DELIBERATION **2026_57** Séance du **01/10/2026**	Objet : affaires générales **Prise en charge d'une amende pour excès de vitesse**

MEMBRES CONSEIL		
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE CONVOCATION **22/09/2022**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification
14 OCT. 2026

Etaient présent : M. Samuel GUETTARD (Maire), Messieurs Claude MARGUENAT, Romaric MARGUENAT (Adjoint), Mesdames Catherine ABRAHAM, Sophie PETIT, Véronique CHAUVET, Anne MOURLIN, Véronique ROSSIGNOL, Laurence RENVOYE, Messieurs Jonathan DOS SANTOS, Gérard DURAND, Alain TASSEL (conseillers municipaux)

Absent.e excusé.e : Mme Lebeau pouvoir à Mme Rossignol
Mr Mangeleer pouvoir à M. R. Marguenat
Mme Halipré pouvoir à M. Dos Santos

Absent.e :

Secrétaire de séance : Romaric MARGUENAT

Considérant l'amende forfaitaire majorée reçue le 21 septembre 2026 portant sur un excès de vitesse inférieur à 5 Km/h relevé par le contrôle automatisé le 9 Juin dernier lors d'une sortie scolaire par le bus DZ 218 ST

Considérant que la commune n'a pas été rendue destinataire de l'avis de contravention initial

Considérant l'infraction qui reste minime

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à la majorité :

Décident de prendre en charge la dépense à hauteur de 180 €
Mandatent le maire pour contester la contravention
Et pour en poursuivre l'exécution

MAIRIE DE CHAILLEY (Yonne)

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont
Signé tous les membres présents
Le Maire
Samuel GUETTARD